



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Cette fiche de données de sécurité a été créée conformément aux exigences de :
HCS 2024 de l'OSHA aux États-Unis, Loi sur les produits dangereux (LPD)
et Règlement sur les produits dangereux (RPD) du Canada, ainsi modifiés

Date d'émission 25-mai-2022

Date de révision 28-févr.-2025

Numéro de révision 2

1. Identification

Identificateur de produit

Nom du produit Enduro Conversion Varnish Flat

Autres moyens d'identification

Code(s) du produit BLK368

Synonymes Aucun

Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

Utilisation recommandée Revêtement bois

Restrictions d'utilisation Utiliser uniquement pour les applications prévues

Données du fournisseur de la fiche de sécurité

Adresse du fabricant

General Finishes
2462 Coporate Circle
East Troy, WI 53120
Phone 1-800-783-6050

Distributeur

Wood Essence
2343 1st Ave North, unit B
Saskatoon, SK S7K 2A2
Phone 306-955-8775

Dover Finishing Products
180 Ave Du Voyageur
Pointe-Claire, QC H9R6A8
Phone 514-697-3000

Lee Valley Tools
1090 Morrison Drive
Ottawa, ON K2H1C2
Phone 613-596-0350

Canpro Edmonton Distribution Centre
14045-156 Street
CANPRO# 2620-999
Edmonton AB T6V1J1
Phone 780-428-6690

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

Numéro de téléphone en cas d'urgence Numéro de téléphone d'urgence 24 heures sur 24
Chemtrec 1-800-424-9300
+1 703 527-3887 (CHEMTREC International)

2. Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Ce produit chimique n'est pas considéré comme dangereux selon les normes des États-Unis sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses (29 CFR 1910.1200) de l'OSHA ou par le Système canadien d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT).

Éléments d'étiquetage

Aucun

Mentions de danger

Non classé.

Dangers classés selon le paragraphe (d)(1)(ii) de 1910.1200

Aucun renseignement disponible.

Autres renseignements

Provoque une légère irritation cutanée.

3. Composition/information sur les ingrédients

Substance

Non applicable.

Mélange

| Nom chimique | No. CAS | % en poids | Numéro d'enregistrement en vertu de la Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses (no d'enregistrement LCRMD) | Date de dépôt LCRMD et date de la dérogation accordée (s'il y a lieu) |
|---|------------|------------|---|---|
| Dipropylèneglycolmonométhyléther | 34590-94-8 | 1 - 5 | - | - |
| Éther de triéthylèneglycol et de monobutyle | 143-22-6 | 0.1 - 1 | - | - |

*Le pourcentage exact (concentration) de la composition est retenue comme secret commercial.

4. Premiers soins

Description des premiers soins

| | |
|------------------------------|---|
| Inhalation | Déplacer à l'air frais. |
| Contact avec les yeux | Rincer à fond avec une grande quantité d'eau, y compris sous les paupières. |
| Contact avec la peau | Laver avec beaucoup d'eau. |
| Ingestion | Rincer la bouche. |

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

Symptômes Un contact prolongé peut causer une rougeur et une irritation.

Effets d'une exposition Aucun connu.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Note aux médecins Traiter en fonction des symptômes.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés Utiliser des mesures d'extinctions appropriées aux circonstances locales et à l'environnement immédiat.

Moyens d'extinction inappropriés Aucun renseignement disponible.

Dangers particuliers associés au produit chimique Aucun renseignement disponible.

Données sur les risques d'explosion

Sensibilité au choc Aucun.

Sensibilité à la décharge électrostatique Aucun.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et une tenue d'intervention complète de lutte contre l'incendie. Utiliser de l'équipement de protection individuelle.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles S'assurer une ventilation adéquate.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de confinement Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.

Méthodes de nettoyage Ramasser et transférer dans des contenants correctement étiquetés.

Prévention des dangers secondaires Bien nettoyer les zones et les objets contaminés en respectant les règlements sur l'environnement.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Conseils sur la manutention sécuritaire Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle.

Considérations générales sur l'hygiène Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conditions d'entreposage Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé. Craint le gel.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Les ingrédients suivants sont les seuls ingrédients du produit au-dessus de la valeur seuil (ou de la valeur qui contribue à la classification de danger du mélange) qui possèdent une limite d'exposition applicable à la région pour laquelle cette fiche de données de sécurité est préparée ou une autre limite recommandée. À ce moment-ci, les autres constituants pertinents ne possèdent pas de limites d'exposition connues des autres sources indiquées ici.

| Nom chimique | ACGIH TLV | OSHA PEL | NIOSH |
|---|-------------|--|--|
| Dipropylèneglycolmonométhyléthher 34590-94-8 | TWA: 50 ppm | TWA: 100 ppm TWA: 600 mg/m ³ (vacated) TWA: 100 ppm (vacated) TWA: 600 mg/m ³ (vacated) STEL: 150 ppm (vacated) STEL: 900 mg/m ³ dSk Sdv | TWA: 100 ppm; TWA: 600 mg/m ³ ; STEL: 150 ppm STEL: 900 mg/m ³ IDLH: 600 ppm |

| Nom chimique | Alberta | Colombie-Britannique | Ontario | Québec |
|---|---|---------------------------------|--|--|
| Dipropylèneglycolmonométhyléthher 34590-94-8 | TWA: 100 ppm; TWA: 606 mg/m ³ ; STEL: 150 ppm; STEL: 909 mg/m ³ ; pSk | TWA: 100 ppm; STEL: 150 ppm; | TWA: 100 ppm; STEL: 150 ppm; dSk | TWAEV: 100 ppm; TWAEV: 606 mg/m ³ ; STEV: 150 ppm; STEV: 909 mg/m ³ ; Sd |

| Nom chimique | Manitoba | Nouveau-Brunswick | Terre-Neuve-et-Labrador | Nouvelle-Écosse |
|-----------------------------------|--------------|--|-------------------------|-----------------|
| Dipropylèneglycolmonométhyléthher | TWA: 50 ppm; | TWA: 100 ppm; STEL: 150 ppm; pSk | TWA: 50 ppm; | TWA: 50 ppm; |

| Nom chimique | Nunavut | Île-du-Prince-Édouard | Saskatchewan | Yukon |
|-----------------------------------|---------------------------------------|-----------------------|--|-------|
| Dipropylèneglycolmonométhyléthher | TWA: 100 ppm; STEL: 150 ppm; Sk | TWA: 50 ppm; | TWA: 100 ppm; STEL: 150 ppm; pSd | |

Contrôles techniques appropriés**Mesures d'ingénierie**

Douches
Douches oculaires
Systèmes de ventilation.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**Protection des yeux/du visage**

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Protection des mains

Porter des gants appropriés.

Protection de la peau et du corps

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

Aucun équipement de protection n'est requis dans des conditions normales d'utilisation. En cas d'irritation ou de dépassement des limites d'exposition, une ventilation et une évacuation peuvent se révéler nécessaires.

9. Propriétés physiques et chimiques

Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**Aspect**

| | |
|-------------------------------------|---------------|
| État physique | Liquide |
| Couleur | Blanc laiteux |
| Odeur (y compris le seuil olfactif) | Faible |

Propriété**Valeurs****Remarques • Méthode**

| | | |
|--|--------------------|--------------------------|
| Point de fusion / point de congélation | | Aucune donnée disponible |
| Point d'ébullition (ou point initial d'ébullition ou plage d'ébullition) | | Aucune donnée disponible |
| Inflammabilité | | Aucune donnée disponible |
| Limites d'inflammabilité dans l'air | | |
| Limite supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité | | Aucune donnée disponible |
| Limite inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité | | Aucune donnée disponible |
| Point d'éclair | | Aucune donnée disponible |
| Température d'auto-inflammation | | Aucune donnée disponible |
| Température de décomposition | | Aucune donnée disponible |
| SADT (°C) | | Aucune donnée disponible |
| pH | 7.5 - 8.5 | |
| pH (en solution aqueuse) | | Aucune donnée disponible |
| Viscosité cinématique | | Aucune donnée disponible |
| Viscosité dynamique | 250 - 400 cP | |
| Solubilité | | |
| Solubilité dans l'eau | Soluble dans l'eau | |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur logarithmique) | | Aucune donnée disponible |
| Pression de vapeur (comprend le taux d'évaporation) | | Aucune donnée disponible |
| Taux d'évaporation | | Aucune donnée disponible |
| Densité et/ou densité relative | 8.56 | |
| Masse volumique apparente | | Aucune donnée disponible |
| Masse volumique du liquide | | Aucune donnée disponible |
| Densité de vapeur relative | | Aucune donnée disponible |
| Caractéristiques des particules | | |
| Dimension de particules | | Aucune donnée disponible |
| Distribution granulométrique | | Aucune donnée disponible |

Autres renseignements

| | |
|-------------------------|--------------------------------|
| Masse moléculaire | Aucun renseignement disponible |
| Teneur en COV | < 210 g/L |
| Point de ramollissement | Aucun renseignement disponible |

Informations concernant les classes de danger physique**Explosifs**

| | |
|------------------------|--------------------------------|
| Propriétés explosives | Aucun renseignement disponible |
| Propriétés comburantes | Aucun renseignement disponible |

10. Stabilité et réactivité

| | |
|----------------------------------|---|
| Réactivité | Aucun dans des conditions normales d'utilisation. |
| Stabilité chimique | Stable dans des conditions normales. |
| Risques de réactions dangereuses | Aucun dans des conditions normales de traitement. |
| Conditions à éviter | Ne pas congeler. |

Matières incompatibles Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.

Produits de décomposition dangereux Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.

11. Données toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Renseignements sur le produit

Inhalation Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Contact avec les yeux Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Contact avec la peau Provoque une légère irritation cutanée. Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Ingestion Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Un contact prolongé peut causer une rougeur et une irritation.

Toxicité aiguë

Mesures numériques de la toxicité

Les valeurs ATE suivantes ont été calculées pour le mélange:

ETAmél (orale) 32,452.00 mg/kg
 ETAmél (cutané) 119,963.10 mg/kg
 ETAmél (inhalation-poussière/brouillard) 227.80 mg/l

Renseignements sur les composants

| Nom chimique | DL50 par voie orale | DL50 par voie cutanée | CL50 par inhalation |
|---|----------------------|-------------------------|---------------------|
| Dipropylèneglycolmonométhyléther | = 5.35 g/kg (Rat) | = 9500 mg/kg (Rabbit) | - |
| Éther de triéthylèneglycol et de monobutyle | = 5300 mg/kg (Rat) | = 3540 mg/kg (Rabbit) | - |

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une légère irritation cutanée. Classification fondée sur les données disponibles pour les ingrédients.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Aucun renseignement disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Aucun renseignement disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales Aucun renseignement disponible.

| | |
|--------------------------------------|---------------------------------|
| Cancérogénicité | Aucun renseignement disponible. |
| Toxicité pour la reproduction | Aucun renseignement disponible. |
| STOT - exposition unique | Aucun renseignement disponible. |
| STOT - exposition répétée | Aucun renseignement disponible. |
| Danger par aspiration | Aucun renseignement disponible. |

12. Données écologiques

Écotoxicité Les effets environnementaux de ce produit n'ont pas été pleinement étudiés.

| Nom chimique | Algues/plantes aquatiques | Poissons | Toxicité pour les microorganismes | Crustacés |
|---|---|---|-----------------------------------|--------------------------------------|
| Dipropylèneglycolmonométhyléther 34590-94-8 | - | LC50: >10000mg/L (96h, Pimephales promelas) | - | LC50: =1919mg/L (48h, Daphnia magna) |
| Éther de triéthylèneglycol et de monobutyle 143-22-6 | EC50: >500mg/L (72h, Desmodesmus subspicatus) | LC50: =2400mg/L (96h, Pimephales promelas) | - | EC50: >500mg/L (48h, Daphnia magna) |

Persistance et dégradation Aucun renseignement disponible.

Bioaccumulation

Renseignements sur les composants

| Nom chimique | Coefficient de partage |
|---|------------------------|
| Dipropylèneglycolmonométhyléther 34590-94-8 | 0.35 |
| Éther de triéthylèneglycol et de monobutyle 143-22-6 | 0.51 |

Autres effets nocifs Aucun renseignement disponible.

13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus/produits inutilisés Éliminer conformément à la réglementation locale, Éliminer les déchets conformément à la réglementation environnementale.

Emballage contaminé Ne pas réutiliser les contenants vides.

14. Informations relatives au transport

| | |
|-------------|----------------|
| DOT | Non réglementé |
| TMD | Non réglementé |
| IATA | Non réglementé |

IMDG

Non réglementé

15. Informations sur la réglementation**Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Règlements internationaux****Le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone** Non applicable**La Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants** Non applicable**La Convention de Rotterdam** Non applicable**Inventaires internationaux**

Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire

Règlements fédéraux aux États-Unis**SARA 313**

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit ne contient aucun produit chimique soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Partie 372.

SARA 311/312 Catégories de dangers

Si ce produit satisfait les critères de déclaration de l'EPCRA 311/312 Tier II à la norme 40 CFR 370, consulter la section 2 de cette FDS pour des classifications appropriées.

CWA (Loi sur la qualité de l'eau)

Ce produit ne contient aucune substance polluante réglementée en vertu de la loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42) :

CAA (Loi sur la qualité de l'air)

Ce produit contient les substances suivantes qui sont des polluants réglementés par la Loi sur la qualité de l'air (Clean Air Act - CAA).

| Nom chimique | Polluants atmosphériques dangereux (HAP) | Substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO) |
|---|--|---|
| Éther de triéthylèneglycol et de monobutyle 143-22-6 | Présent | - |

CERCLA

Ce matériel, tel que fourni, ne contient aucune substance réglementée comme substance dangereuse en vertu de la Loi de Responsabilité Environnementale et de Réponse Compensatoire Exhaustive des États-Unis (CERCLA) (40 CFR 302) (CERCLA) (40 CFR 302) ou de la Loi sur les Modifications et Réautorisation du Fond Spécial pour l'environnement des États-Unis (SARA) (40 CFR 355). Il peut y avoir des exigences de rapport spécifiques au niveau local, régional ou de l'État concernant les rejets de ce matériau.

États-Unis - Réglementations des États**Proposition 65 de la Californie**

Ce produit ne contient aucun produit chimique de la Proposition 65.

Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

| Nom chimique | New Jersey | Massachusetts | Pennsylvanie |
|---|------------|---------------|--------------|
| Dipropylèneglycolmonométhyléther 34590-94-8 | X | X | X |
| Alcool isopropylique 67-63-0 | X | X | X |
| Éther monométhyle de propylèneglycol 107-98-2 | X | X | X |
| Éther de triéthylèneglycol et de monobutyle 143-22-6 | X | - | X |

Renseignements de l'étiquette de l'EPA américaine

Numéro d'homologation des pesticides de l'EPA Non applicable

16. Autres informations

NFPA Risques pour la santé 0 Inflammabilité 0 Instabilité 0 Dangers particuliers -
HMIS Risques pour la santé 0 Inflammabilité 0 Dangers physiques 0 Protection individuelle X

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité**Légende**

| | |
|----------------|---|
| ACGIH | Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux |
| ADN | Accord relatif au transport international de marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (Europe) |
| ADR | Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (Europe) |
| AIIC | Inventaire australien des substances chimiques industriels |
| ATE | Estimation de toxicité aiguë |
| ASTM | Société américaine d'essais des matériaux |
| bar | Valeurs de référence biologiques pour les composés chimiques en milieu de travail |
| BAT | Valeurs de tolérance biologiques pour une exposition professionnelle |
| BEL | Limites d'exposition biologique |
| bw | Poids corporel |
| Valeur plafond | Valeur limite maximale |
| CMR | Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction |
| DOT | Département des transports (États-Unis) |
| DSL | Liste intérieure des substances (Canada) |
| EmS | Programme d'urgence |
| ENCS | Substances chimiques existantes et nouvelles (Japon) |
| EPA | Agence de protection de l'environnement |
| GHS | Système général harmonisé |
| HMIS | Système d'identification des matières dangereuses |
| CIRC | Centre international de recherche sur le cancer |
| IATA | Association du transport aérien international |
| IBC | Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac |
| OACI | Organisation de l'aviation civile internationale |
| IECSC | Inventaire des substances chimiques existantes en Chine |
| IMDG | Code maritime international des marchandises dangereuses |
| IMO | Organisation maritime internationale |

| | |
|---------|---|
| ISO | Organisation internationale de normalisation |
| KECI | Inventaire coréen des produits chimiques existants |
| CL50 | Concentration létale pour 50% d'une population étudiée |
| DL50 | Dose létale pour 50 % d'une population étudiée (dose létale moyenne) |
| MARPOL | Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires |
| NFPA | National Fire Protection Association |
| NIOSH | National Institute for Occupational Safety and Health |
| n.s.a. | Non spécifié ailleurs |
| CSENO | Concentration sans effet nocif observé |
| DSENO | Dose sans effet nocif observé |
| NOELR | Taux de charge sans effet observable |
| NTP | Programme national de toxicologie (États-Unis) |
| NZIoC | Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle-Zélande |
| OECD | Organisation de coopération et de développement économiques |
| LEMT | Limites d'exposition professionnelle |
| OSHA | Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis |
| TBP | Substance toxique bioaccumulable persistante |
| PICCS | Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines |
| PMT | Persistante, mobile et toxique |
| PPE | Équipement de protection individuelle |
| QSAR | Relation structure-activité quantitative |
| RID | Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer (Europe) |
| SADT | Température de décomposition autoaccélérée |
| SAR | Relation structure-activité |
| SARA | Superfund Amendments and Reauthorization Act |
| FS | Fiche signalétique |
| SL | Limite à la surface |
| STEL | Limite d'exposition de courte durée |
| STOT RE | Toxicité pour certains organes cibles - Exposition répétée |
| STOT SE | Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique |
| TCSI | Inventaire des Substances Chimiques de Taiwan |
| TMD | Transport de marchandises dangereuses (Canada) |
| TSCA | Loi réglementant les substances toxiques (États-Unis) |
| TWA | Time-Weighted Average (Moyenne pondérée dans le temps) |
| UN | Nations Unies |
| VOC | Composés organiques volatils |
| vPvB | Très persistante et très bioaccumulative |
| vPvM | Très persistante et très mobile |
| As | Substance allergène |
| DS | Sensibilisant cutané |
| Ot | Ototoxique |
| pOt | Ototoxique - risque de troubles auditifs |
| PS | Photosensibilisateur |
| RS | Sensibilisant respiratoire |
| S | Sensibilisateur |
| poS | Sensibilisant - susceptible de provoquer un asthme professionnel |
| Sa | Asphyxiant simple |
| Sd | Désignation de la peau |
| pSd | Désignation de la peau - potentiel d'absorption cutanée |
| Sdv | Désignation de la peau - vacante |
| Sk | Notation de la peau |
| dSk | Indication pour la peau - risque d'absorption cutanée |
| pSk | Notation cutanée - potentiel d'absorption cutanée |

Références aux documents de base et aux sources de données utilisés pour établir la FDS

Base de données ChemView de l'Environmental Protection Agency (Agence pour la protection de l'environnement) aux États-Unis
Autorité européenne de sécurité des aliments (AESAs)
Agence de protection de l'environnement
Guide de seuils d'exposition aiguë (AEGL)
Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides de l'Environmental Protection Agency aux États-Unis
Substances chimiques produites en grandes quantités de l'Environmental Protection Agency aux États-Unis (Agence pour la protection de l'environnement)
Journal sur la recherche alimentaire (Food Research Journal)
Base de données de substance dangereuses
Base de données internationale pour des informations chimiques uniformes (IUCLID)
Classification SGH - Japon
Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)
NIOSH (National Institute for Occupational Safety and Health)
National Library of Medicine's ChemID Plus (NLM CIP) (Bibliothèque nationale de médecine aux États-Unis)
Programme national de toxicologie aux États-Unis (NTP)
Nouvelle-Zélande - Base de données de classification et d'information sur les produits chimiques (CCID = Chemical Classification and Information Database)
Publications du programme Environnement, santé et sécurité de l'Organisation de coopération et de développement économique
Publications sur les substances chimiques produites en grandes quantités de l'Organisation de coopération et de développement économique
Ensemble de données de dépistage de l'Organisation de coopération et de développement économique
Organisation mondiale de la Santé

Date d'émission 25-mai-2022

Date de révision 28-févr.-2025

Note de révision Format mis à jour, Sections de la FS mises à jour: 1; 2; 3; 4; 6; 7; 8; 11; 12; 13; 15.

Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

Fin de la fiche signalétique